

ACHETER-LOUER.FR

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance

RCS Paris : 394 052 211

Siège social : 2 rue de Tocqueville – 75017 Paris

RAPPORT REDUCTION DE CAPITAL PAR ANNULATION D' ACTIONS AUTO DETENUES ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 30 JUIN 2026 – 8^{ème} RESOLUTION



ARCADE AUDIT

19 rue du Général Foy
75008 PARIS

Société inscrite auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris.

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L.22-10-62 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Directoire vous propose de lui déléguer, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, pendant une période de 24 mois, dans la limite de 10 % de son capital, les actions achetées au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières. Nos travaux ont consisté notamment à vérifier que la réduction du capital envisagée ne ramène pas le montant du capital à des chiffres inférieurs au minimum légal et qu'elle ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de cette réduction de capital envisagée.

Fait à Paris, le 15 juin 2026

ARCADE AUDIT

Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Paris



Représentée par
Jean-Marie IDELON-RITON